

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RÉUNION DU 30 AVRIL 2026 - A 18 H 00

Le 30 avril 2026 à 18 h 00, se sont réunis, en séance ordinaire, les membres du Conseil d'Administration du CCAS sous la présidence de Monsieur Jean-Charles VITAUX, Maire et Président.

Présents :

Jean-Charles VITAUX, Cindy BARBÉ, Morgane MARCHAL, Valérie RENIER, Romain HEMART, Gérard VAUTIER, Catherine VACOSSAINT, Chantal LORPHELIN, Emilie FACON.

Absentes excusées : Hélène PETIT et Martine LEMERCIER

Absent : Néant

Quorum : Atteint

Secrétaire de Séance : Valérie RENIER

Ordre du jour :

1. Installation des membres du conseil d'administration dans leurs fonctions,
2. Election d'un(e) Vice-Président(e),
3. Vote du budget primitif 2026,
4. Informations et questions diverses.

1- Installation des membres du conseil d'administration dans leurs fonctions

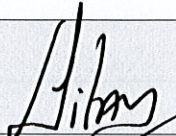
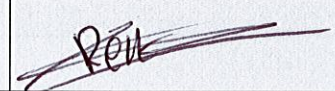
La séance ouverte, Monsieur le Maire, Président de droit du CCAS, donne lecture des noms et prénoms des personnes élues et nommées pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS de Beauchamps.

Les personnes élues, lors du conseil municipal du 26 mars 2026, sont :

- Mme Cindy BARBÉ,
- Mme Morgane MARCHAL,
- Mme Valérie RENIER,
- Mme Hélène PETIT,
- M. Romain HEMART.

Les personnes nommées, suivant arrêté du Maire n° AR 2026-036 pris le 16 avril 2026, sont :

- M. Gérard VAUTIER,
- Mme Martine LEMERCIER,
- Mme Catherine VACOSSAINT,
- Mme Chantal LORPHELIN,
- Mme Emilie FACON.

Le Président, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	
--------------------------------------	---	----------------------------------	---

Monsieur le Président informe l'assemblée que parmi les membres du conseil d'administration doivent figurer :

- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département,
- Un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Somme.

Les associations mentionnées ci-dessus ont été informée par voie d'affichage en mairie du prochain renouvellement des membres nommés au conseil d'administration du CCAS durant 15 jours durant lequel elles pouvaient formuler des propositions concernant leurs représentants.

Seule, l'UDAF 80 (Union Départementale des Associations Familiales de la Somme) a adressé un courrier informant de son impossibilité à proposer une personne pour représenter cette union.

Monsieur VITAUX a donc désigné :

- Mme Martine LEMERCIER, représentante des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- Mme Catherine VACOSSAINT, représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Mme Chantal LORPHELIN, représentante des associations de personnes handicapées du département ;
- Mme Emilie FACON, représentante de l'UDAF 80.

2- Election d'un(e) Vice-Président(e)

Le conseil d'administration installé, Monsieur le Président propose d'élire, au scrutin secret, un(e) Vice-Président(e), qui préside le CCAS en l'absence du Maire.

Est candidate : Mme Cindy BARBÉ

Le conseil d'administration procède à l'élection de la vice-présidente au scrutin secret.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans le réceptacle : 9

À déduire (bulletins nuls) : 0

À déduire (bulletins blancs) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

A obtenu :

- Mme Cindy BARBÉ : 9 voix (neuf voix)
- Mme Cindy BARBÉ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-Présidente.

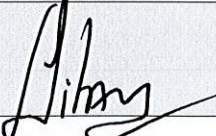
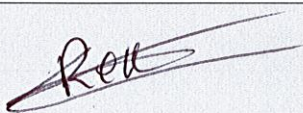
Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette décision portant le n° CCAS-2026-006.

Le procès-verbal de la séance du 06 mars 2026 est soumis au vote du Conseil d'Administration. Aucune remarque n'est faite sur ce procès-verbal, accepté à l'unanimité.

3- Vote du budget primitif 2026

Vu le projet de budget primitif 2026,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

Le Président, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	
--------------------------------------	---	----------------------------------	---

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	29 380.00 €	29 380.00 €
Section d'investissement	0.00 €	0.00 €
TOTAL	29 380.00 €	29 380.00 €

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette décision portant le n° CCAS-2026-007.

4- Informations et questions diverses

- Informations diverses :

Monsieur le Président informe :

- Que Madame Cindy BARBÉ, nouvellement élue Vice-présidente du conseil d'administration du CCAS, effectue une permanence en Mairie tous les mardis de 17 h 30 à 18 h 30, en sa qualité de 2^e adjointe au Maire dans le cadre de sa délégation aux affaires sociales et service à la personne.
- Que la commune de Bouvaincourt-sur-Bresle, par délibération 2026/27/03/08 du 27 mars 2026, a décidé d'autoriser le règlement par virement de tickets de cantine, dans sa régie. Le CCAS de Beauchamps pourra dorénavant faire l'acquisition de tickets pour les familles en difficulté, scolarisant les enfants au sein du RPI de la Vallée de la Bresle.

Il rappelle que le CCAS par délibération n° CCAS-2025-05 du 29 juillet 2025 a décidé « d'autoriser Monsieur le Président à acheter des tickets de cantine auprès des régies de cantine des communes de Beauchamps et de Bouvaincourt sur Bresle, dans la limite de 140 tickets par trimestre, pour les attribuer gratuitement aux familles résidentes de Beauchamps qui ne sont pas en mesure de payer la restauration scolaire pour leurs enfants scolarisés à Beauchamps ou Bouvaincourt sur Bresle. »

Ce jour, Monsieur le Président a reçu une nouvelle demande d'aide pour l'achat de tickets de cantine. Il en donne lecture.

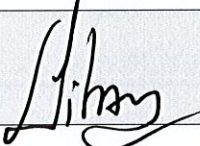
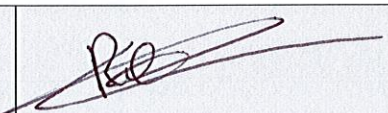
- Avoir reçu un courrier de l'espace social et culturel l'Ancrage du Tréport, dans lequel il est rappelé que les beauchampoises ont la possibilité de solliciter l'accès à l'épicerie solidaire gérée par cette association.
- Que la commune de Beauchamps a voté une subvention d'un montant de 175 € au profit de l'association le Pain Quotidien de Friville. Madame BARBÉ va se rapprocher de cet organisme.

- Questions diverses :

Madame VACOSSAINT demande si la commune dispose de nombreuses familles en difficultés. Monsieur le Président énumère les différents cas : placement d'enfants à l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), expulsions locatives, personnes âgées et isolées, difficultés financières pour régler les factures d'électricité ou pour acheter des tickets de cantine.

Madame BARBÉ informe que le service du minibus de la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS) est mis en place tous les quinze jours. Son but est de transporter les personnes âgées pour faire leurs courses sur la commune de Gamaches après inscription auprès de la Mairie. Madame BARBÉ signale qu'elle est à la recherche de conducteurs.

La séance est levée à 18 h 45.

Le Président, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	
--------------------------------------	---	----------------------------------	---